

## MOTION « CHORALE »

« **Une chorale dans chaque collège !** » c'est ce que réclamait l'Education Nationale, et les enseignants d'Education Musicale et de Chant choral ont tout fait pour répondre à cette demande.

« L'enseignement complémentaire de chant choral est donc proposé dans chaque établissement à tous les élèves désireux d'approfondir leur engagement vocal »; il doit être « conduit par le professeur d'Education Musicale qui en assure la direction artistique »; de plus, la chorale apparait dans le volet culturel du projet d'établissement, preuve de son importance et de sa nécessité.

Les professeurs d'Education Musicale et de Chant Choral du département de l'Ain sont profondément choqués de voir la chorale disparaître en tant que telle des DHG des collèges.

L'évolution depuis quelques années laissait présager cette disparition : de 2h, nous étions passés dans le département de l'Ain à 1h30, mais ces heures étaient toujours incluses dans le temps de service des enseignants.

Cette année les heures affectées à la chorale disparaissent et seront rémunérées, nous dit-on, par des HSE « Accompagnement Educatif ».

C'est une dégradation claire, et nous n'avons d'autre part aucune garantie sur la pérennité de ces heures !

Le travail qu'accomplissent avec passion, ferveur et abnégation, tous les professeurs qui, chaque année, dirigent une chorale, préparent un spectacle, font répéter, mettent en scène, démarchent auprès des mairies, des directeurs de salles, cherchent des aides pour sonoriser, éclairer, imaginent des costumes ...et permettent à des collégiens ou des lycéens de découvrir la pratique artistique, semble totalement méconnu, voire même méprisé.

Extraire la chorale de la DHG signifie amputer notre enseignement d'un de ses deux éléments fondateurs. C'est inacceptable.

**Nous exigeons que les heures affectées à la chorale soient à nouveau incluses dans les DHG des collèges de l'Ain, afin que cette pratique reste un moteur de notre enseignement.**